

République Française
DÉPARTEMENT
De L' AVEYRON

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la
Municipal Délégation
11 11 11

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 11 septembre 2025

Date de convocation
03/09/2025
Date d'affichage
06/10/2025

2025-09-01

L'an deux mille vingt quatre, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MM Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Sylvie COTTARD, Francis PONS, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE et Guy LAYRAC

Absents : Patricia PANISSIE (pouvoir à Valérie QUINTARD)

Mme Elisabeth FAYEL a été nommée secrétaire de séance

Objet : Admission en non valeurs de produits irrécouvrables

Le comptable public de la Trésorerie de Decazeville indique qu'il n'a pu recouvrer le titre de 2013 porté sur l'état ci-dessous pour le motif suivant : clôture insuffisance actif sur Redressement Judiciaire – Liquidation Judiciaire. Il demande donc l'admission en non valeurs du titre figurant sur la liste jointe (annexe I).

Vu l'état proposé par le comptable au Conseil Municipal,

- Il est accordé décharge au comptable de la somme sur l'état annexé pour un montant de 1200€.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Admission en non valeur**

Date de décision: **11/09/2025**

Date de réception de l'accusé **12/09/2025**

de réception :

Numéro de l'acte : **20250901**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202213-20250911-20250901-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .1 .3**

Finances locales

Decisions budgétaires

document budgétaire

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **Delib 20250901.pdf (99_DE-012-211202213-20250912-20250901-DE-1-1_1.pdf)**



Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 01/08/2025
23100 - SAINT FELIX DE LUNEL

Exercice 2025

Type de liste : Crédance éteinte

Emettre au nom de la collectivité un mandat typé NON VALEUR au 6542 avec comme Numéro de la liste 7545190331 pour un montant total de 1200 €.

Inférieur strictement à 100
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000
Supérieur ou égal à 5000

0 pièce pour 0 €
0 pièce pour 0 €
1 pièce pour 1200 €
0 pièce pour 0 €

Exercice	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2013	T-104	GROUPE MC CHRISTIAN M	1 200,00	1 200,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	

Accuse de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Admission en non valeur

Date de décision: 11/09/2025

Date de réception de l'accusé 12/09/2025

de réception :

Número de l'acte : 20250901

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250911-20250901-DE

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgétaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

Classification :

1-1_1.pdf)

Nom du fichier : Delib 20250901.pdf (99_DE-012-211202213-20250912-20250901-DE-

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 11 11

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 11 septembre 2025

Date de convocation
03/09/2025
Date d'affichage
06/10/2025

2025-09-02

L'an deux mille vingt quatre, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MM Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Sylvie COTTARD, Francis PONS, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE et Guy LAYRAC

Absents : Patricia PANISSIE (pouvoir à Valérie QUINTARD)

Mme Elisabeth FAYEL a été nommée secrétaire de séance

Objet : adhésion à l'ENT Occitanie pour l'école municipale de Saint-Félix-de-Lunel

M. le maire rapporte que l'institutrice de l'école municipale lui a demandé l'adhésion à la plateforme ENT Occitanie qui facilite les échanges entre l'instituteur, les parents et les enfants scolarisés.

L'assemblée se questionne sur l'accord et la concertation avec les parents, sur le fait que tous les parents d'élèves ont chez eux un support informatique, mais s'accorde à répondre favorablement à la demande de l'institutrice.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE,

- D'inscrire l'école de Saint Félix de Lunel sur cette plateforme ;
- D'accorder 45 euros par an aux frais d'inscription ;
- De prévoir cette dépense au budget de la commune
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les démarches nécessaires.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adhésion à l'ENT Occitanie pour l'école municipale

Date de décision: 11/09/2025

Date de réception de l'accusé 12/09/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250902

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250911-20250902-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .1 .4

Domaines de compétences par thèmes

Enseignement

autre

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250902.pdf (99_DE-012-211202213-20250912-20250902-DE-1-1_1.pdf)

République Française
DEPARTEMENT
De L' AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	Qui ont pris part à la	
Au Conseil	En exercice	
Municipal	Délibération	
11	11	11

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 11 septembre 2025

Date de convocation
03/09/2025
Date d'affichage
06/10/2025

2025-09-03

L'an deux mille vingt quatre, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MM Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Sylvie COTTARD, Francis PONS, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE et Guy LAYRAC

Absents : Patricia PANISSIE (pouvoir à Valérie QUINTARD)

Mme Elisabeth FAYEL a été nommée secrétaire de séance

Objet : DM n°2 du budget primitif de la commune

M. le maire rapporte qu'il a été oublié, lors de la construction du budget, de prévoir en Restes à Réalisés les dépenses restantes du Schéma directeur eaux pluviales et eaux usées.

Après échange avec la CCCM il resterait 9000 euros TTC de dépenses pour notre commune.

Aussi il invite à voter la DM suivante, qui ne modifiera pas le montant total de la section d'investissement en dépenses :

INVESTISSEMENT		
D- c/2188	Autres immo corporelles	-9000.00
D – c / 203	Frais d'étude	+9000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte d'apporter la modification présentée ci-dessus sur le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DM n°2 budget primitif de la commune 2025

Date de décision: 11/09/2025

Date de réception de l'accusé 12/09/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250903

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250911-20250903-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250903.pdf (99_DE-012-211202213-20250912-20250903-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 11 septembre 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	Qui ont pris part à la	
Au Conseil		
Municipal	Délibération	
11	11	11

Date de convocation
03/09/2025
Date d'affichage
06/10/2025

2025-09-04

L'an deux mille vingt quatre, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MM Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Sylvie COTTARD, Francis PONS, Elodie FERRIERES, Olivier BARRE et Guy LAYRAC

Absents : Patricia PANISSIE (pouvoir à Valérie QUINTARD)

Mme Elisabeth FAYEL a été nommée secrétaire de séance

Objet : Approbation de la convention avec Adoc 12 pour la transmission et la valorisation de l'occitan à l'école

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la rentrée 2025/2026 est l'occasion de discuter du renouvellement de la convention avec l'association Adoc 12. Cette association pour la transmission et la valorisation de l'occitan dans les écoles de l'Aveyron. Elle intervient hebdomadairement, en convention avec le Conseil départemental et en partenariat avec l'inspection de l'Académie, dans les écoles qui en formulent la demande. L'objectif et l'apprentissage de la langue et de la culture occitane avec des méthodes adaptées à l'âge des élèves. Le maire indique que le coût annuel de ces interventions est de 310 euros pour la classe de Lunel et que la convention est signée pour 3 ans.

Entendu le rapport et lecture faite de la convention, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'apprentissage de la langue et de la culture occitane pour les élèves de Lunel et de signer la convention avec l'association Adoc 12 ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour ces trois prochaines années.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation de la convention Adoc 12

Date de décision: 11/09/2025

Date de réception de l'accusé 12/09/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250904

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250911-20250904-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .1 .4

Domaines de compétences par thèmes

Enseignement

autre

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250904.pdf (99_DE-012-211202213-20250912-20250904-DE-1-1_1.pdf)